

COMMANDE CESU MULTISERVICES PAPIER PAIEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE

En 2026, le C.G.O.S vous permet de commander des CESU multiservices papier en réglant votre participation par chèque bancaire.

Cette fiche vous accompagne étape par étape pour compléter votre demande, remplir votre chèque et transmettre votre dossier à votre délégation, afin de permettre la validation et le traitement rapide de votre commande.



VOTRE PARCOURS EN 6 ÉTAPES

1

Téléchargez et complétez votre formulaire de demande

- Rendez-vous sur le site du C.G.O.S pour télécharger le formulaire dédié au CESU multiservices papier.
- Complétez toutes les informations demandées (coordonnées, quotient familial, choix du nombre de CESU...).

2

Remplissez votre chèque bancaire

Votre chèque doit respecter toutes les exigences de conformité suivantes :

- Montant correspondant à votre participation personnelle
- Montant identique en chiffres et en lettres
- Chèque libellé à l'ordre de : Upcoop
- Chèque signé, lisible et non endommagé / non raturé



Toute anomalie sur le chèque peut entraîner le refus ou le retard de votre commande.

3

Envoyez votre formulaire + votre chèque à votre délégation C.G.O.S

- Placez votre formulaire de demande complété et votre chèque bancaire conforme dans une enveloppe
- Envoyez le tout à votre délégation C.G.O.S, selon les modalités habituelles (adresse communiquée par le C.G.O.S).

4

La délégation C.G.O.S transmet votre demande à Upcoop

La délégation regroupe l'ensemble des demandes reçues et transmet à Upcoop :

- Vos formulaires complétés,
- Vos chèques de participation.

5

Upcoop contrôle et valide votre paiement

À réception, Upcoop procède à un contrôle du chèque, afin de vérifier :

- La conformité du montant,
- La cohérence chiffres / lettres,
- Le libellé « Upcoop »,
- La signature,
- L'absence de détérioration

Si tout est conforme, votre commande est validée et mise en production.

6

Vous recevez votre chéquier CESU à domicile

Votre commande de CESU papier vous est envoyée directement chez vous. Vous pouvez ensuite l'utiliser pour régler des prestations de Services à la Personne :

- Via une structure agréée,
- Ou en faisant appel à un intervenant en emploi direct.



Pour en savoir plus sur ce dispositif, scannez le QR Code ci contre ou rendez-vous sur le site du C.G.O.S

